

La France, un vieux pays d'immigration

L'Histoire

Entretien de Gérard Noiriel (historien)

Janvier - mars 2010

Depuis la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1970, la France a eu massivement recours à la main-d'œuvre immigrée. Le thème du « problème de l'immigration » a fait irruption dans le débat public dans les années 1880. En des termes que l'on retrouve encore cent trente ans plus tard.

L'HISTOIRE : La France est un très ancien pays d'immigration. Est-il possible de mesurer l'apport démographique des étrangers au peuplement de la France d'aujourd'hui ?

Gérard Noiriel : A l'échelle du millénaire, nous sommes presque tous issus de « l'immigration » ; évidemment cela peut être dit de n'importe quel peuple. Mais cela n'a pas toujours le même sens. En réalité, je ne pense pas que l'on puisse parler d'immigration avant la construction définitive de l'État-nation qui trace une distinction claire entre les nationaux et les étrangers. L'immigration au sens où nous l'entendons aujourd'hui implique toujours un déplacement dans l'espace et le franchissement d'une frontière. Le mot « immigration » s'est imposé dans le vocabulaire français dans les années 1880, à l'époque où le droit de la nationalité se mettait en place. Comment estimer le nombre de Français « issus de l'immigration » ? Contrairement aux États-Unis où dans le recensement chacun se classe dans une communauté, la IIIe République a interdit la recension de la religion ou de l'origine ethnique. On peut néanmoins estimer qu'entre le tiers et le quart des personnes qui vivent aujourd'hui en France sont issues de l'immigration si on remonte aux arrière-grands-parents. Le million d'étrangers est atteint en 1881 ; ils sont 2,7 millions en 1931, et entre 3,5 et 4 millions aujourd'hui. Les Belges sont les plus nombreux jusqu'en 1901, puis les Italiens resteront en tête jusqu'en 1968, date à laquelle les Espagnols les devancent. On peut donner ces estimations, mais sans oublier que faire des statistiques, c'est travailler sur les personnes enregistrées. Or il y a toujours eu des « sans-papiers », des « clandestins » et même si l'État fige les catégories, il y a des mouvements de va-et-vient, des fluctuations, des retours.

La France a connu trois grands cycles d'immigration. A chaque fois un fort afflux correspond à un moment de développement industriel (Second Empire, années 1920, années 1960-1975), qui est suivi d'une phase de stabilisation ou de recul, au moment des crises économiques des années 1880, 1930, 1980.

L'H. : Pourquoi une si forte immigration depuis le XIXe siècle alors que la plupart des pays d'Europe sont encore à cette époque des terres d'émigration ?

G. N. : Il y a des raisons très anciennes. La France a manqué de main-d'œuvre pour l'industrie. L'exode rural y est beaucoup plus tardif et moins massif qu'en Grande-Bretagne. La Révolution française a favorisé le maintien d'une très forte petite paysannerie propriétaire. Au début de la IIIe République encore, les paysans représentent plus de la moitié des actifs. Ajoutez à cela une spécificité démographique : le malthusianisme a été très fort en France, dans toutes les classes sociales, avec cent ans d'avance sur les autres pays. De sorte que la France, qui était encore le pays le plus peuplé d'Europe au moment de la Révolution française, n'est plus qu'au quatrième rang avant 1914. La conséquence, c'est que l'industrie manque de bras. L'une des solutions a été l'immigration.

Certaines entreprises envoient des « recruteurs » à l'étranger, notamment pour alimenter les secteurs les plus pénibles du marché du travail. Au départ, cela se fait au gré des besoins, un peu au hasard. Les frontaliers fournissent la majeure partie des effectifs : les Belges sont surtout représentés dans le Nord et les Italiens dans le Sud-Est. Mais dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, le Comité des Forges et les gros propriétaires terriens du Bassin parisien créent des organismes spécialisés dans le recrutement collectif de main-d'œuvre étrangère. Pendant la guerre de 1914-1918, l'État commence à s'occuper non seulement du recrutement mais aussi de la sélection des immigrants.

C'est à cette date seulement qu'on peut parler réellement de « politique d'immigration ». L'agriculture avec les emplois d'ouvriers agricoles et de saisonniers, la métallurgie et les mines sont les secteurs qui ont le plus besoin de ces travailleurs immigrés.

L'H. : Jusqu'en 1914, l'État ne se préoccupe pas de réguler les flux migratoires ?

G. N. : Non, au XIXe siècle, l'immigration se coule dans les réseaux migratoires traditionnels sans que les États s'en mêlent beaucoup : les politiques restent très libérales, sans contrôles aux frontières. En France, on ne commence à demander leur identité aux immigrants qu'à partir de 1888. C'est à ce moment-là seulement qu'on exige d'eux qu'ils se fassent enregistrer dans la commune où ils habitent. A cette date, cependant, il n'y a pas de régulation de la mobilité. Le revers de la médaille, c'est que l'absence de régulation étatique peut favoriser la concurrence entre Français et immigrants dans certains secteurs, ce qui explique les affrontements violents, notamment en période de crise. La fin du XIXe siècle marque probablement la période où la violence contre les immigrants a été la plus forte. Le patronat, surtout dans la région de Marseille, peut aller chercher des Italiens pour abaisser les prétentions salariales des ouvriers locaux et pas seulement parce qu'il manque de main-d'œuvre.

L'H. : Quelle est la politique de la nationalité ?

G. N. : En cette fin du XIXe siècle, la force et la légitimité du clivage national-étranger s'imposent un peu partout dans le monde. Il devient essentiel pour décider qui bénéficie de la protection de l'État et dispose des droits civiques et sociaux. La législation des pays d'émigration et celle des pays d'immigration sont dans ce domaine tout à fait distinctes. L'Allemagne, pays d'émigration, instaure le « droit du sang » par la loi sur la nationalité allemande de 1912 : il s'agit d'une loi qui privilégie la transmission de la nationalité par filiation permettant aux nombreux Allemands émigrés dans le monde de conserver une attache avec leur pays d'origine. A l'inverse, les pays d'immigration, comme la France ou le Brésil, adoptent des législations qui ont pour but de transformer les étrangers en nationaux. La première véritable loi française sur la nationalité est votée en 1889. A partir de cette date, les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France deviennent automatiquement français à la naissance, alors qu'auparavant, les familles avaient toujours la possibilité de conserver leur nationalité d'origine. Les enfants nés en France de parents nés à l'étranger deviennent français à leur majorité de façon quasi automatique. Cette loi encourage aussi les naturalisations. Il y aura 164 000 naturalisés entre 1889 et 1927. En fait c'est « l'intérêt national » qui prime. L'angoisse des dirigeants face à la dénatalité est d'autant plus forte qu'à l'époque on considère que c'est le nombre de soldats qui fait la puissance militaire. C'est dans ce cadre que les autorités envisagent la « nationalisation » de personnes venues d'ailleurs. Le thème de « l'intégration » (on parle alors d'« assimilation ») apparaît dans ce contexte. La loi de 1889 est particulièrement importante car c'est à ce moment-là que le mot « nationalité » prend le sens d'appartenance à un État et qu'on se pose la question des conditions d'entrée dans la communauté nationale de nouveaux citoyens.

L'H. : Il n'empêche que la IIIe République a voulu faire des immigrés et de leurs enfants de « bons Français » ?

G. N. : La suspicion de l'État républicain concernant l'assimilation des immigrants a commencé le 17 juin 1881, lors des Vêpres marseillaises. Il s'agit de la première grande violence collective contre les immigrants. A Marseille, il y a un grand défilé des soldats français venant de Tunisie, où la France a écarté l'Italie pour imposer son protectorat. La population pavoise et, soudain, le drapeau français est sifflé. On se rassemble, on regarde : les huées semblent venir de l'immeuble occupé par le Club national italien. S'ensuit une semaine de chasse à l'homme qui fera trois morts. C'est la première fois qu'une rixe entre ouvriers français et étrangers suscite l'intérêt de la presse nationale. On affirme que ces Italiens ne sont pas « assimilés » et forment « une nation dans la nation ». Du coup, on s'inquiète de savoir combien ils sont. On voit alors surgir dans le débat public les deux thèmes centraux du débat sur le « problème » de l'immigration tels qu'ils existent encore aujourd'hui : la question du contrôle

des frontières et celle de l'intégration. L'immigration devient alors une question politique. On entend pour la première fois parler de ce fameux « problème d'immigration », qui apparemment n'est toujours pas résolu de nos jours. Cela fait tout de même cent trente ans qu'il est posé ! Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que l'immigration est un miroir tendu à une société. Cette question est l'envers de la construction de l'État national, l'actualité nous en fait prendre la mesure.

L'H. : La configuration politique est tout de même très différente avant 1914 ?

G. N. : La différence tient surtout aux solutions présentées pour résoudre le « problème ». C'est en 1883 que le thème de l'immigration fait irruption dans le débat parlementaire avec deux projets de loi déposés pour que soient taxés les étrangers travaillant en France. Le rapport Pradon, du nom d'un député radical de l'Ain, reprend tous les éléments qui définissent l'étranger comme un ennemi de l'intérieur. Espion et criminel, il prend le travail des Français et grève les budgets d'assistance. Pradon dénonce « l'invasion de travailleurs étrangers », et ajoute « notre territoire semble être devenu le refuge des gens louches de tous les pays ».

L'H. : Pourquoi le massacre d'Aigues-Mortes, en 1893, est-il si important ?

G. N. : L'affaire d'Aigues-Mortes est le plus sanglant « pogrom » contre des travailleurs immigrés de toute l'histoire contemporaine de la France avec une centaine de victimes, blessées ou tuées. Tous les ans, la Compagnie des Salins du Midi recrutait plusieurs milliers d'ouvriers saisonniers pour la récolte du sel, puis pour les vendanges. La majorité d'entre eux étaient des montagnards descendus des Cévennes (on les appelait les « Ardéchois ») et du Piémont. Mais la Compagnie embauchait aussi des ouvriers que la crise économique avait réduits au chômage et qui affluaient en été de toutes les régions de France (on les appelle les « trimards »). En août 1893, une querelle éclate sur un chantier entre quelques trimards et quelques Piémontais. Pour obtenir le soutien des habitants d'Aigues-Mortes, les trimards transforment ce conflit social en une lutte nationale entre « Français » et « Italiens ». C'est ce qui va déclencher le pogrom, suivi d'une très grave crise diplomatique entre la France et l'Italie. Le bilan officiel publié par le gouvernement français fait état de huit morts. Mais l'enquête italienne ajoute à ces huit victimes quatorze disparus et une centaine de blessés. Sous la pression des groupes nationalistes, le jury de la cour d'assises d'Angoulême où a eu lieu le procès acquittera tous les accusés. Ce pogrom est donc aussi un véritable scandale judiciaire. La France est alors mise au ban de l'Europe. Isolé sur le plan diplomatique, à deux doigts d'une guerre avec l'Italie, le pouvoir républicain découvre que l'exaltation de « l'identité nationale » est une arme à double tranchant. Une fissure apparaît alors au sein du camp républicain sur la question nationale. Elle éclatera au grand jour pendant l'affaire Dreyfus.

L'H. : Comment cela s'est-il fini ?

G. N. : « L'intérêt national » a incité les gouvernements français et italiens à « enterrer l'affaire ». C'est pourquoi, malgré son importance, cet événement a été ensuite occulté de la mémoire collective. Pour la gauche, l'événement est gênant : ce sont des ouvriers qui ont tué d'autres ouvriers. Du côté de l'immigration italienne : les morts étaient des saisonniers et les Italiens installés ne s'en sont pas sentis solidaires. Ceux qui sont venus après la guerre étaient antifascistes, ils ont construit une autre mémoire qui n'avait plus rien à voir. À droite non plus l'événement n'a pas sa place. Personne n'avait vraiment intérêt à commémorer ces morts-là.

L'H. : Et aujourd'hui ? Que peut nous apprendre cet événement ?

G. N. : L'événement permet de réfléchir sur le mécanisme d'inculcation de l'identité nationale. Dans le canton d'Aigues-Mortes, la plupart des gens appartenant aux classes populaires, ne parlaient pas français. On voit bien quand on examine les archives que les Aigues-Mortais ne faisaient pas vraiment de différences entre les « Ardéchois », les « trimards » et les « Italiens ». Ils les considéraient tous comme des « étrangers ». Leur identité française s'est construite lorsque la violence collective et les commentaires donnés par les journalistes et les élus ont désigné les « Italiens » comme les ennemis

des « Français ». Cet événement permet de mieux comprendre les différents rapports au national, selon les milieux sociaux. Les élites républicaines intègrent leurs propos sur la « fierté d'être français » dans une logique qui reste compatible avec les principes démocratiques. Mais ces mêmes éléments, quand ils sont appropriés par les fractions les plus démunies de la population, peuvent devenir les justifications d'un comportement violent. Les paysans aigues-mortais qui prennent leur fusil pour « chasser » l'étranger se présentent comme le bras armé de la nation et de la cité menacée pour se donner une légitimité. Convaincus d'avoir fait une « bonne action », ils seront sidérés d'être inculpés par le juge d'instruction.

L'H. : Que change la Première Guerre mondiale ?

G. N. : La Première Guerre mondiale marque une coupure fondamentale. Dans le cadre de la militarisation de l'économie, l'Union sacrée des syndicats, des patrons et de l'État va gérer le marché du travail. Les hommes sont au front, certains immigrés comme les Italiens sont repartis dans leur pays. Il faut faire appel à une nouvelle main-d'œuvre. On va d'abord la chercher dans l'Empire colonial, bientôt dans des pays neutres, le Portugal et la Grèce. L'État met en place peu à peu les techniques de recrutement et de sélection des immigrants. La carte d'identité des étrangers apparaît à ce moment. En 1917, il y en a une pour les coloniaux et une pour les étrangers. Ce système considéré comme provisoire est maintenu après la guerre. Le manque de main-d'œuvre est considérablement aggravé par l'hécatombe de la Grande Guerre.

A la fin de la guerre, les migrants italiens et espagnols sont les plus nombreux, mais le recrutement s'élargit vers l'Europe de l'Est. Il s'agit essentiellement d'une immigration d'hommes. La plupart d'entre eux pensent vivre en France seulement quelques années. Mais la crise des années 1930 les incite à rester. Dans les régions des mines de charbon du nord de la France, où le déficit de population est considérable après la Première Guerre mondiale, les entreprises ont d'emblée fait venir des Polonais avec leurs familles. Près de 500 000 Polonais arrivent à cette époque pour travailler dans les mines, mais aussi dans l'agriculture, notamment les grandes exploitations agricoles du Bassin parisien. Ainsi s'est établie une sorte de cogestion de l'immigration où chacun trouve son compte. Dans les chemins de fer, par exemple, les syndicats obtiennent que ne soit employé aucun immigré. Cela représente presque 500 000 emplois. Des secteurs entiers sont ainsi protégés grâce au critère de la nationalité.

Au contraire, l'immigration collective est surtout organisée dans l'agriculture pour pallier le manque d'ouvriers agricoles, dans les mines de charbon et de fer dont la France est le premier producteur mondial en 1930, dans l'industrie chimique et le bâtiment et travaux publics (BTP). Mais l'industrie de transformation récupère une partie de ces travailleurs. Car nombreux sont ceux qui ne supportent pas les conditions de travail au fond de la mine. Renault et d'autres entreprises les emploient sans avoir besoin de participer aux dépenses de recrutement. C'est un motif très important de tensions entre le patronat de l'industrie lourde et celui des constructions mécaniques.

L'H. : On a besoin de travailleurs immigrés tant que la croissance est là. Mais que se passe-t-il lorsqu'arrive la crise ?

G. N. : La politique d'immigration s'arrête avec la crise qui touche la France en 1931. Une partie des immigrants est simplement renvoyée chez eux. Un tiers des rapatriements sont des rapatriements forcés. Avec la crise, le mot « indésirable » est employé de plus en plus fréquemment. La France connaît une nouvelle poussée xénophobe. Dans le même temps, avec la montée des nationalismes partout en Europe, la question des réfugiés se pose de manière dramatique – Arméniens, Russes, Italiens, Allemands... Dans un premier temps, la France est assez accueillante avec les réfugiés du nazisme, mais, très vite, l'extrême droite s'empare de la question et l'antisémitisme se déchaîne. Fait nouveau, le sentiment d'une concurrence sur le marché du travail se fait jour dans la classe moyenne. La loi sur la nationalité adoptée en 1927 permet d'acquérir la nationalité au bout de trois années de résidence. Le résultat : 485 000 étrangers ont été naturalisés d'août 1927 à décembre 1940. Le délai était réduit à un an de présence pour certaines catégories, notamment les étrangers diplômés d'une

université française. Du coup, les médecins et les avocats qui se croyaient « protégés » parce qu'il fallait être français pour exercer leurs professions se sentent menacés par ces nouveaux naturalisés venus d'Allemagne ou d'Europe de l'Est. Ils obligent le pouvoir républicain à adopter plusieurs lois discriminatoires à l'égard des nouveaux Français.

L'opposition entre la droite national-sécuritaire et la gauche social-humanitaire se radicalise à partir de février 1934, lorsque se met en place le Front antifasciste. Le mouvement social du Front populaire entraîne ces ouvriers, immigrés ou non, qui participent ensemble aux grèves : il est décisif pour l'intégration de la nouvelle vague d'immigration. Mais c'est une courte parenthèse. En novembre 1938, le gouvernement Daladier promulgue un décret-loi qui durcit la politique répressive envers les étrangers et permet l'internement des « indésirables ». Dès janvier 1939, Daladier ouvre le premier camp d'internement pour les étrangers. Sous le gouvernement de Vichy, la politique répressive envers les étrangers se double d'une législation raciste. Elle entraînera l'exclusion des Juifs de la fonction publique et la collaboration de l'État français à la Shoah. En outre, sa politique xénophobe et antisémite aboutit à dénaturiser un peu plus de 15 000 personnes.

L'H. : Tout cela est balayé après la Seconde Guerre mondiale ?

G. N. : Oui, en 1945, un troisième cycle commence. Avec la reconstruction et la modernisation, on a de nouveau recours à l'immigration. Le processus va progressivement toucher d'autres pays européens. Les Trente Glorieuses provoquent un véritable bouleversement de la population active et l'explosion de la classe moyenne avec l'augmentation du nombre d'emplois intermédiaires. Malgré l'exode rural qui est massif en France à cette date, les besoins de main-d'œuvre sont énormes. Il y a toujours des emplois qu'aucun Français ne veut occuper. Il s'agit de phénomènes fondamentaux dont les immigrés et leurs enfants vont pouvoir profiter. La conjoncture économique permet la mobilité sociale. On assiste à un changement d'échelle. Le patronat et les employeurs ont massivement recours aux travailleurs en provenance de l'Union française puis des États nouvellement indépendants. Les Algériens, alors Français, arrivent nombreux jusqu'en 1954. Mais la guerre d'Algérie va ralentir cette immigration. Puis, après les accords d'Evian, de mars 1962, on verra l'arrivée massive des harkis, pieds-noirs et travailleurs immigrés. Entre 1962 et 1973, les flux s'accroissent. Les contingents les plus nombreux sont fournis par l'Espagne et le Portugal. En effet, l'État français favorise l'immigration portugaise dans les années 1960 afin de limiter celle qui vient d'Algérie, la guerre d'Algérie ayant exacerbé le racisme antialgérien.

L'H. : Avec la crise des années 1970, nouveau coup d'arrêt. Les frontières se ferment, pour ne plus se rouvrir ?

G. N. : En France comme dans le reste de l'Europe de l'Ouest, les frontières se ferment au milieu des années 1970 et les incitations au retour sont mises en place. Mais, lorsque Valéry Giscard d'Estaing décide en 1978 de rapatrier 200 000 personnes par an, la gauche se mobilise. Les années 1960 ont changé la donne. De nombreuses décisions ont été prises dans le domaine de la lutte contre le racisme, toute une série de conventions internationales sur le droit d'asile... Les États ne peuvent plus agir comme ils le faisaient dans les années 1930. Par ailleurs, Mai 68 a repolitisé la thématique de l'immigration en réintroduisant la figure de l'ouvrier immigré, inaugurant une période d'engagement de la gauche dans les luttes des travailleurs immigrés, sur fond de résurgence du racisme et de violences contre les immigrés. Dans les années 1980, avec la crise économique, le discours sur l'identité nationale qui avait quasiment disparu pendant les Trente Glorieuses resurgit sous l'impulsion du Front national qui impose dans le vocabulaire courant l'expression « identité nationale » en montrant du doigt les immigrants présentés comme une « menace » pour la France. Néanmoins, l'extrême droite n'est plus en mesure, désormais, d'abattre les institutions démocratiques, contrairement à ce qui s'était passé dans les années 1930 puis sous Vichy. C'est sans doute ce qui a facilité la banalisation des discours identitaires dans l'espace public français.

L'H. : Comment les Français considèrent-ils aujourd'hui les immigrés ?

G. N. : Ce qui a changé depuis les années 1980, c'est l'apparition d'un discours sur la « deuxième génération ». C'est aussi le moment où apparaît le thème de la menace islamiste. A la fin des années 1970, la révolution islamiste en Iran fait l'objet d'une intense campagne médiatique sur laquelle s'appuient la droite et l'extrême droite pour dénoncer les grèves d'immigrés dans l'industrie automobile entre 1981 et 1983. La gauche emboîte le pas et le Premier ministre socialiste Pierre Mauroy dénonce publiquement l'action de ces OS algériens et marocains en affirmant qu'ils sont « *agités par des groupes religieux et politiques dont les mobiles ont peu à voir avec les réalités françaises* ». Ce consensus entre la droite et la gauche de gouvernement est un vrai tournant de la politique française : la figure du « travailleur immigré » s'efface au profit de celle du « musulman ». La question de « l'intégration » de la « deuxième génération d'origine maghrébine » fait irruption dans le débat et ne quittera plus la scène pendant deux décennies alors que ses membres sont français pour la plupart d'entre eux. Au cours des années 1980, la lutte a été féroce pour définir cette identité immigrée et c'est à ce moment que le mot « beur » est apparu. Ce qui est frappant c'est que la droite et la gauche s'accordent sur ce nouveau vocabulaire. Leur divergence concerne seulement l'image de la deuxième génération, le Parti socialiste essayant de la positiver, avec la valorisation de la culture « beur », alors que la droite suspecte les jeunes musulmans de sympathie pour les intégristes islamistes. Mais, dans le contexte de crise économique et du développement du terrorisme international, c'est l'image négative qui l'emporte. Cela a eu un effet dramatique sur tous ces jeunes, les garçons surtout. Les années 1990 sont l'une des périodes les plus sombres dans l'histoire de l'évolution des représentations des immigrés. L'expression « travailleur immigré » disparaît, ne reste plus que celle d'« immigré ». Comme si le terme ne désignait plus un parcours mais une essence. Les gens sont enfermés dans une catégorie et l'apparence devient stigmatisante, ce qui a un effet sur le travail et le logement.

L'H. : Quelle est aujourd'hui la politique de la France en matière d'immigration ?

G. N. : En réalité, la politique de fermeture des frontières n'a pas totalement stoppé les flux : entre 80 000 et 100 000 étrangers s'installent en France chaque année. Mais nous sommes dans une période de sévérité sans précédent des politiques de l'immigration pour ce qui est de l'entrée des étrangers. Aujourd'hui, les étrangers qui demandent un droit de séjour en France doivent prouver qu'ils connaissent la langue française. Si ce critère avait été pris en compte pour les précédentes vagues d'immigrants un grand nombre d'entre eux n'auraient jamais pu se fixer dans notre pays, car la plupart d'entre eux ne parlaient pas le français. Dans le même temps, on assiste à une remise en cause du droit d'asile. Il est vrai que cette fermeture ne touche pas seulement la France, mais l'ensemble de l'Europe. Mais comment peut-on oublier, quand on prétend défendre les « valeurs républicaines », que la France, dès 1793, a été le premier pays au monde à défendre officiellement le droit d'asile ?

Propos recueillis par Séverine Nikel.

Source : <http://www.lhistoire.fr/la-france-un-vieux-pays-dimmigration>